



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bénévolat

Question écrite n° 2464

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les engagements du Gouvernement pour les bénévoles. Lors de son intervention devant l'assemblée générale de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) du 4 juillet 2012, elle a annoncé avoir entamé les démarches pour saisir le Haut conseil à la vie associative (HCVA) sur deux sujets : l'importance de la fiscalité du mécénat d'entreprises ; et la mise en place du congé d'engagement, souhaitée par les associations et annoncée par le Président de la République. Elle a également annoncé qu'elle travaillait avec le ministre délégué, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur ces deux sujets. Ainsi, il souhaiterait connaître l'agenda des travaux entrepris par le Haut conseil à la vie associative, ainsi que les mesures que le Gouvernement compte prendre afin de développer le financement de la vie associative et encourager le bénévolat.

Texte de la réponse

Comme l'a indiqué la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, lors de son audition devant la Commission des affaires culturelles et de l'éducation du 17 juillet 2012, le Haut conseil à la vie associative (HCVA) a été saisi sur le congé d'engagement, ainsi que sur le financement privé de la vie associative. L'avis du HCVA relatif au congé d'engagement bénévole des salariés vient d'être rendu. Cet avis est la première étape dans le travail engagé pour développer le bénévolat et donner les moyens à ceux qui souhaitent s'y investir ou le faire dans de bonnes conditions. Un dialogue va s'ouvrir avec les organisations syndicales d'employeurs et de salariés pour définir les contours opérationnels possibles de la mise en oeuvre de ce nouveau dispositif. L'avis du HCVA relatif à l'amélioration du financement privé des associations devrait être rendu début 2013. En parallèle, le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le Ministère délégué à l'économie sociale et solidaire viennent d'initier un chantier visant à une sécurisation du financement public aux associations. Dans ce cadre, une révision de la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations sera effectuée. L'adoption des dispositions législatives, dans le cadre du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire qui sera présenté en avril 2013, sera également étudiée, dans l'objectif d'une sécurisation du financement public de l'initiative associative.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2464

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4685

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7226